

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 16 octobre 2020 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Culture et des Associations, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 9 octobre 2020.

Etaient présents : Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie.

Messieurs : CARPENTIER Claude, DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, HAINAUT Pascal, RAMARD David, ROLLEZ Didier, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir : Monsieur GALLET Maxime à Monsieur Guillaume SNAET

Monsieur Didier ROLLEZ est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **L'APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE JEAN JAURES**

La Commission communale d'ouverture des plis, après avoir analysé les offres pour le marché d'aménagement du carrefour de la rue Jean Jaurès, propose de retenir la société EUROVIA qui a répondu pour un montant de 188 000€ HT.

Cinq entreprises ont répondu au marché. La Commission a étudié les offres selon deux critères :

Le prix des prestations (40%);

La valeur technique de l'offre présentée (60%).

Pour rappel, le montant estimatif des travaux était de 261 000€ HT.

Adopté à l'unanimité.

### **LES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE JEAN JAURES**

Suite à l'appel d'offres, il est proposé d'accepter les deux subventions suivantes :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 40 960€;

Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC) d'un montant de 75 200€.

Après en avoir délibéré, ces financements sont adoptés à l'unanimité.

## **LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES**

Il est nécessaire de créer deux recettes :

75 200€ au 1323 « subvention départementale »

40 960€ au 1341 « DETR »

À affecter au 2151 « réseau de voirie ».

Adopté à l'unanimité.

## **LES INDEMNITES DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)**

Il est proposé d'instaurer cette indemnité pour les services techniques communaux.

Un montant mensuel de 60€ pourrait être envisagé. Adopté à l'unanimité.

## **LA PROPOSITION DE CONVENTION DE BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DEPARTEMENTALE**

Madame Sophie MICHEL propose de signer cette convention avec la bibliothèque départementale.

Elle permettrait aux usagers de la bibliothèque d'avoir accès à des œuvres numériques (livres numériques, musique, films, jeux vidéo, soutien scolaire et auto-formation).

Entièrement financé par le Département, ce service se ferait en accédant au site de la bibliothèque départementale grâce à un code unique par usager.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

## **LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE LOCATIONS DE SALLES**

Madame Aurélie DUDEK sollicite le remboursement d'un montant de 100€ correspondant à l'acompte versé pour une location de la salle Isabelle Aubret les 10 et 11 octobre 2020.

Madame MAYER Laura sollicite le remboursement d'un montant de 100€ correspondant à l'acompte versé pour une location de la salle Isabelle Aubret les 10 et 11 avril 2020.

Monsieur Jean-Pierre DUHAMEL sollicite le remboursement d'un montant de 100€ correspondant à l'acompte versé pour une location de la salle Isabelle Aubret les 14 et 15 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité ces remboursements.

## **L'ARRIVEE DU DOCTEUR FARDOUX A CUINCHY**

Suite à l'arrivée début novembre du Docteur FARDOUX, il est proposé de prendre en charge les trois premiers mois de loyers soit un montant de 1 728€.

Pour rappel, nous avons déjà participé aux installations suivantes :

Docteur GREY (Médecin généraliste) en 2011;

Docteur DEMEY (Médecin généraliste) en 2017;

Docteur MOYNIER (Psychiatre) en 2018.

Adopté à l'unanimité.

## **LA PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DE BRIDGESTONE**

Conscient que cette usine Béthunoise emploie directement 863 salariés sur site et que sa fermeture entrainerait une catastrophe sociale pour nombre d'intérimaires, sous-traitants et sociétés de services de notre bassin économique. Soit environ 4500 emplois menacés d'être détruits.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une motion de soutien et de solidarité aux salariés de l'usine.

## **LA PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN AU SYMSAGEL**

Suite aux phénomènes de retrait et gonflements d'argiles, des demandes de reconnaissances de catastrophes naturelles ont été déposées. Les demandes de notre commune ont reçu un avis négatif comme 15 autres communes membres du SYMSAGEL.

Le SYMSAGEL a décidé de monter un dossier pour l'ensemble de ses communes qui sera remis au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, ne comptant pas abandonner la reconnaissance de son territoire en état de catastrophe naturelle pour l'aléa retrait et gonflement des argiles, décide à l'unanimité de prendre une motion de soutien au dossier qui sera déposé par le SYMSAGEL afin qu'une suite favorable puisse lui être réservée.

## **LES TRAVAUX DU PASSAGE A NIVEAU DE CUINCHY**

Ces travaux sont reportés à 2021. Les dates précises nous seront communiquées dès que possible.

## **LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement devant les écoles peut être remis en location à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Il est proposé de reconduire le loyer de 600€.  
Adopté à l'unanimité.

## **LES QUESTIONS DIVERSES**

### **Les horaires d'ouverture de la Mairie**

La dématérialisation des démarches administratives se traduit par une baisse de la fréquentation à l'accueil de la Mairie.

Les moyens de communication modernes que nous utilisons permettent d'envisager des nouveaux horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30;

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 9h00 à 12h00.

Des rendez-vous personnalisés pourront bien évidemment être programmés en dehors des heures d'ouverture. Adopté à l'unanimité.

### **Les travaux d'abattage et de débroussaillage le long du canal**

Dans le cadre des opérations d'entretien et de sécurisation des défenses de berges du canal d'Aire, des travaux d'abattage et de débroussaillage sont programmés chemin du contre halage entre le pont des Crêtes et le pont SNCF d'Haisnes à partir de la mi-octobre. Adopté à l'unanimité.

### Les remerciements des salariés de la société hop pour la motion de soutien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les salariés de la société HOP nous ont adressés leurs remerciements suite à la motion prise en séance du 17 septembre 2020.

### La proposition de Conseil des sages

Madame Roseline RENSY informe l'assemblée que la commission désignée lors de la précédente réunion s'est réunie le 6 octobre.

Compte tenu des différentes analyses, des besoins, des avantages et des contraintes, la commission n'a pas jugé utile de retenir la proposition de création d'un Conseil des sages.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se fier à l'avis de la commission et de ne pas donner de suite favorable à ce projet.

### Les occupations illicites des gens du voyage

Suite au transfert du pouvoir de police en matière d'expulsion des gens du voyage, le Président de la Communauté d'Agglomération nous rappelle comment procéder.

Lorsque l'installation est sur un terrain privé, l'agglomération n'est pas en mesure d'agir juridiquement. Seul le propriétaire peut saisir le Président du TGI par référé.

Les délais moyens d'intervention varient en fonction des contraintes spécifiques de chaque intervenant (Sous-Préfecture, police, gendarmerie). A compter de la saisine des services de l'Agglomération, un délai moyen de 15 jours est nécessaire pour obtenir l'expulsion par les forces de l'ordre.

### La demande de formation de Madame Christelle DELLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de formation en langue des signes de Madame Christelle DELLISE.

Cette formation, d'une durée de deux semaines coûte 1 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, juge cette formation intéressante mais, compte tenu du contexte sanitaire et des dépenses engagées, préfère reporter cette demande à l'année prochaine. Un financement intercommunal pourra alors être envisagé.

### La cérémonie des vœux et le Noël du personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux et le repas de Noël n'auront pas lieu cette année puisque le contexte sanitaire ne permet pas de telles organisations.

Des cartes de vœux seront néanmoins envoyées pour présenter les vœux 2021.

L'ensemble du Conseil Municipal tient à remercier Monsieur Pierre FACHE pour le temps passé à reprogrammer l'alarme de la salle des fêtes communale avec Monsieur Gilles VERSCHUEREN.

Séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Didier ROLLEZ

